

Date limite le 5 juillet 2018

Fonds régional d'aide aux revues culturelles

La Région Auvergne-Rhône-Alpes reconduit le dispositif d'aide aux revues culturelles. Il concerne la publication de revues culturelles papier ou numérique et l'appel à projets, annuel, est fixé au 5 juillet 2018.

Dans le cadre de la politique de soutien à l'édition indépendante, la Région a mis en place Le Fonds régional d'aide à la publication de revues culturelles papier ou numérique.

Destinée à maintenir et valoriser une production éditoriale riche et de qualité, cette aide concerne les revues culturelles de la région dont la ligne éditoriale relève des domaines suivants : suivants : littérature ; jeunesse ; art ; patrimoine culturel ; sciences humaines et sociales.

Les revues doivent être publiée sous format papier ou numérique, ou sur les deux supports, et leur diffusion est organisée en librairie, y compris pour les publications numériques.

Pour toute première demande, un rendez-vous de contact avec les services de la Région et de l'agence est nécessaire.

L'appel à projets est annuel et il est fixé au 5 juillet 2018.

Consulter les conditions d'éligibilité, les dépenses éligibles et les modalités de dépôt dans la fiche technique avant de remplir le dossier de demande.

Télécharger les documents

La fiche technique

Le formulaire de demande

Informations

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture

Narges Temimi, chargée de mission Économie du livre

 ${\bf Mail:} \ \underline{n.temimi@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org}$

Dernière édition : 26 nov. 2025 à 19:24 https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/fonds-regional-d-aide-aux-revues-culturelles